

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 15 novembre 1951, à 10 h. 30

SIXIÈME SESSION

Documents officiels

Palais de Chaillot, Paris

SOMMAIRE

	Page
Discussion générale (suite)	143
Discours de M. Baranovsky (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Gomez Ruiz (Venezuela), M. Koprulu (Turquie), M. Kardelj (Yougoslavie), M. Henriquez Ureña (République Dominicaine) et M. Hérou (Liban)	

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).

Discussion générale (suite)

[Point 8 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE M. BARANOVSKY (RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAÏNE), M. GOMEZ RUIZ (VENEZUELA), M. KOPRULU (TURQUIE), M. KARDELJ (YOUGOSLAVIE), M. HENRIQUEZ UREÑA (RÉPUBLIQUE DOMINICAÏNE) ET M. HÉLOU (LIBAN).

1. M. BARANOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*) : Comme à la précédente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation de la RSS d'Ukraine est venue ici, animée du désir de participer, avec les représentants des autres nations pacifiques, à la lutte menée pour consolider la paix et écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale. Tels sont sa tâche et son but essentiel à cette sixième session.

2. Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine se rend clairement compte des importantes modifications qui se sont produites dans la situation internationale depuis la cinquième session et qui ont singulièrement compliqué les relations entre les Etats. La tension des relations internationales, qui s'est particulièrement aggravée ces derniers temps, inspire aux peuples du monde un sentiment d'anxiété et leur fait redouter une nouvelle guerre mondiale. La politique d'hostilité que les Etats-Unis d'Amérique poursuivent à l'égard de l'URSS et des pays de démocratie populaire a pris une ampleur qui met en péril la cause de la paix. Dictée par les intérêts égoïstes des millionnaires et des milliardaires américains et leurs folles aspirations à l'hégémonie du monde, cette politique vicie l'atmosphère internationale.

3. Les Etats-Unis, qui attirent de nouveaux pays dans le cadre du bloc nord-atlantique, qui créent de nouvelles alliances de caractère agressif dans le bassin méditerranéen et dans la région de l'océan Pacifique, et qui rallument des foyers de guerre en Allemagne et au Japon, ne cherchent plus à dissimuler que ces préparatifs militaires sont dirigés contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire.

4. En vue de la guerre, les Etats-Unis continuent d'accroître fébrilement leurs forces armées et incitent à de nouveaux armements leurs partenaires du bloc nord-atlantique, sans tenir compte du fait que le détournement

d'immenses ressources vers la préparation de la guerre épuise les ressources nationales des pays européens et conduit leurs économies au seuil de la catastrophe. Au cours de l'année dernière, par exemple, les forces armées des Etats-Unis ont plus que doublé. Les effectifs de celles du Royaume-Uni se sont approchés du million. La France et d'autres pays européens conservent plusieurs centaines de milliers de soldats sous les drapeaux. Ainsi qu'on peut en juger d'après des rapports officiels, les dépenses militaires des Etats-Unis ont atteint cette année, en y comprenant « l'assistance militaire », la création de bases militaires dans des territoires étrangers et les dépenses nécessitées par la conduite de la guerre en Corée, la somme fabuleuse de 80 milliards de dollars.

5. Pour se préparer à la guerre mondiale, les Etats-Unis ont couvert le globe d'un réseau de bases aériennes, de garnisons militaires et de stations navales. Dans les territoires des pays capitalistes étrangers, il n'y a littéralement pas un seul lambeau de terre présentant un intérêt stratégique quelconque où les Etats-Unis n'aient pas cherché à créer des points d'appui pour une agression. Aux quatre cents bases militaires américaines établies dans plus de soixante pays ou archipels, ils ont ajouté récemment de nouvelles bases situées en France, en Autriche, en Italie, en Allemagne, en Grèce, au Maroc français, dans le nord du Pakistan et au Groënland. A ces bases sont venus s'ajouter les aérodromes militaires des Etats-Unis au Japon, à Cuba, au Costa-Rica et en Thaïlande. Les Etats-Unis se préparent à s'emparer des bases militaires britanniques en Méditerranée et à créer des points d'appui militaires en Israël. D'après la presse américaine, les Etats-Unis envisagent d'organiser soixante-dix-sept nouvelles bases militaires et aériennes en Europe, dans la région méditerranéenne et en Afrique du Nord.

6. Dans de nombreux discours, les chefs militaires et les représentants des milieux dirigeants des Etats-Unis annoncent leur intention de fermer le cercle de leurs bases militaires autour de l'URSS et des pays de démocratie populaire et de le rapprocher de nos frontières, afin de faciliter l'irruption simultanée d'une armée de pirates de l'air au-dessus du territoire des Républiques soviétiques et des pays amis.

7. Pour masquer le caractère agressif trop évident des préparatifs militaires que les Etats-Unis et leurs satel-

lites poursuivent en vue d'une guerre contre l'URSS, les milieux dirigeants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et d'autres pays déclarent que la course aux armements est due à la menace que les importantes forces armées de l'Union soviétique feraient peser sur le monde occidental. Tel est l'argument que MM. Acheson et Eden ont invoqué à la présente session, pour justifier leurs appels en faveur d'un accroissement des armements.

8. L'Union soviétique n'a jamais fait mystère de l'importance numérique de ses forces armées. On sait, d'après une déclaration du chef du Gouvernement de l'Union soviétique, que plusieurs démobilisations consécutives, après la deuxième guerre mondiale, ont réduit les effectifs des forces armées de l'URSS. Cette déclaration de J. V. Staline ainsi que les décrets du Soviet suprême de l'URSS concernant la démobilisation de trente-trois classes ont été publiés en leur temps dans la presse soviétique et ils ont fourni à tous les gouvernements des renseignements suffisants sur cette question. Cependant, MM. Acheson et Eden trouvent avantageux de passer ce fait sous silence.

9. M. Eden n'ignore pas davantage qu'en février dernier, le Gouvernement de l'Union soviétique a indiqué, dans une note adressée au Gouvernement du Royaume-Uni, que les forces terrestres, navales et aériennes de l'Union soviétique sont à peu près ce qu'elles étaient en 1939, c'est-à-dire avant le début de la deuxième guerre mondiale. N'est-il pas évident que c'est là un minimum de forces armées indispensables pour la défense des immenses territoires et des frontières étendues de l'Union soviétique ? Ces données de fait justifient-elles les affirmations de M. Acheson sur la prétendue supériorité des forces armées de l'Union soviétique et sur l'impuissance des pays européens sur le plan militaire ?

10. Ne doit-on pas supposer que M. Acheson a de nouveau recours à ces fables concernant le danger militaire que présenterait l'Union soviétique afin de réchauffer le zèle de ses partenaires européens du bloc agressif de l'Atlantique nord, lesquels redoutent les funestes conséquences économiques et sociales de la course effrénée aux armements et, malgré les assurances du Président des Etats-Unis, sont récalcitrants devant les arguments du général Eisenhower qui veut leur imposer de nouvelles dépenses d'armement ?

11. L. P. Beria, Vice-Président du Conseil des ministres de l'URSS, a déclaré dans un récent rapport : « Aux Etats-Unis l'appareil gouvernemental est de plus en plus absorbé par les monopoles capitalistes. » La politique d'agression du Gouvernement actuel des Etats-Unis est celle des millionnaires et des milliardaires américains. Les impérialistes dissimulent avec soin le rapport direct qui existe entre l'accroissement des armements et la courbe toujours ascendante des bénéfices que les monopoles américains en retirent. Une grande partie des sommes énormes que le Gouvernement des Etats-Unis, pour les dépenser en armements, prélève sur les contribuables passe dans la caisse des grandes sociétés américaines qui fabriquent des chars, des canons, des avions, des camions, des munitions et d'autre matériel de guerre.

12. Voici quelques chiffres qui montrent les profits fabuleux des monopoles américains qui s'engraissent de la guerre.

13. Les bénéfices annuels moyens des monopoles américains, qui se montaient entre 1936 et 1939 à 3 milliards 400 millions de dollars, ont cette année dépassé les bénéfices pourtant énormes de la deuxième guerre mondiale et se sont élevés à 18 milliards 500 millions de dollars. En un an, la General Motors, contrôlée, comme on le

sait, par le groupe du Pont-Morgan, a augmenté ses bénéfices nets de 38 pour 100 ; 730 des plus importantes sociétés parmi les monopoles américains ont réalisé en 1950 près de 8 milliards de dollars de bénéfices nets. Par rapport à l'année précédente, les bénéfices des entreprises fabriquant du matériel de transport ont augmenté de 95 pour 100 ; ceux des compagnies pétrolières de 50 pour 100 et ceux des compagnies minières de 45 pour 100.

14. Faut-il s'étonner, dès lors, que les millionnaires et les milliardaires américains ne soient pas disposés à abandonner les profits considérables que leur procure la course aux armements et qu'ils comptent multiplier ces bénéfices en déclenchant une nouvelle guerre ? Ces dispositions des hommes d'affaires américains ont été révélés avec une franchise cynique par le directeur de l'Administration dite de la mobilisation en vue de la défense des Etats-Unis, M. Wilson, qui est, comme on le sait, le fondé de pouvoir de la maison Morgan. Parlant de la proposition que le représentant de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies avait formulée en vue de mettre fin aux opérations militaires en Corée, M. Wilson a déclaré que toute possibilité de détente, si peu marquée qu'elle soit, dans les relations internationales, constitue une menace pour l'économie des Etats-Unis. Cette politique, qui enrichit les monopoles capitalistes, ruine les travailleurs, fait baisser leur niveau de vie et les condamne aux privations et à la misère.

15. A l'heure actuelle, alors que la situation internationale s'est aggravée sous l'effet de la politique agressive des Etats-Unis, quelle est la position de l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour servir d'instrument de paix, pour assurer le règlement pacifique des différends internationaux ?

16. L'année qui vient de s'écouler a vu l'Organisation des Nations Unies s'écarter encore davantage des principes proclamés à la Conférence de San-Francisco et se livrer à de nombreuses violations de la Charte. L'Organisation des Nations Unies a approuvé et sanctionné l'intervention américaine en Corée et, sous la pression des Etats-Unis, elle contribue au développement de cette agression. L'Organisation des Nations Unies s'est déshonorée en qualifiant d'agresseur la République populaire de Chine et en déclarant, malgré l'évidence, que l'agresseur véritable, c'est-à-dire les Etats-Unis, qui se sont emparés du territoire chinois de Taïwan et qui ont envahi le territoire de la Corée, est la partie qui résiste à l'agression. Ces faits et beaucoup d'autres montrent que le noyau d'agression que les Etats-Unis ont constitué au sein de l'Organisation des Nations Unies et qui s'efforce d'adapter cette organisation aux fins de la politique extérieure des Etats-Unis d'Amérique, a remporté des succès importants au cours de cette année.

17. Les Etats-Unis et d'autres Puissances occidentales ont empêché l'Organisation des Nations Unies d'être un instrument de paix et ils s'efforcent avec obstination d'en faire une arme de guerre, mais leur politique agressive, qui vise à déchaîner une nouvelle guerre mondiale, se heurte à une résistance croissante de la part des grandes masses populaires, lesquelles refusent de croire que la tension qui existe actuellement dans les relations internationales soit due à l'Union soviétique.

18. Comment faire croire au peuple, en effet, que l'Union soviétique désire la guerre et nourrit des desseins agressifs, alors qu'elle ne fait la guerre nulle part, qu'elle ne prend part à aucun conflit armé, qu'elle n'établit ni aérodromes ni bases militaires sur le territoire d'autrui et qu'elle n'est entrée dans aucun bloc d'agression ? A qui

fera-t-on croire qu'il est possible de dépenser des milliards de roubles pour de grands travaux pacifiques, d'abaisser constamment le prix des marchandises, d'élever le niveau de vie de la population, et de faire, en même temps, des préparatifs en vue de la guerre ? Le peuple, dans les pays capitalistes, sait par expérience ce que lui coûtent la course aux armements et les préparatifs de guerre auxquels se livrent ces pays.

19. Les peuples ne se fient pas aux paroles de leurs dirigeants et ils se refusent à croire qu'une nouvelle guerre soit inévitable. Devant les menaces qui se dessinent contre la paix, ils ne voient qu'un moyen d'éviter la guerre, c'est celui que leur a indiqué J. V. Staline, et qui est de se charger eux-mêmes de la défense de la paix. Le mouvement pour la défense de la paix, que les meneurs du bloc atlantique affectaient au début de ne pas remarquer et avec lequel ils ne voulaient pas compter, a grandi jusqu'à englober des centaines de millions de personnes ; il constitue maintenant une grande force, capable de faire échouer les plans des instigateurs d'une nouvelle guerre mondiale.

20. Pour apaiser l'opinion publique, surtout celle des pays européens, alarmée par l'ampleur des préparatifs militaires et l'occupation rapide de leurs pays par les Américains, trois Etats ont lancé, à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une offensive « de paix » qui a pour but de dissimuler le caractère agressif du bloc de l'Atlantique nord, et de faire passer pour des « mesures de défense » les préparatifs militaires des Etats-Unis et de leurs associés européens.

21. Cette manœuvre frauduleuse doit également permettre aux délégations des Etats-Unis et d'autres Puissances occidentales de se présenter à la session actuelle de l'Assemblée sous des dehors pacifiques.

22. Le plan de réglementation, de limitation et de réduction des armements, proposé à l'Assemblée générale dans une déclaration commune des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France [A/1943], a reçu une large publicité dans les discours du Président et du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui l'ont présenté comme un « programme nouveau ». C'est aussi ce que M. Eden a essayé de nous faire croire.

23. Les propositions contenues dans la déclaration des trois Puissances sont-elles vraiment nouvelles et poursuivent-elles les fins qu'on leur attribue ? Un examen plus attentif de ce plan révèle qu'il ne prévoit nullement, du moins pour le présent, la réduction des armements. Au lieu de cette réduction, un but plus modeste est assigné au plan : un recensement progressif des armements. Les principes de cette proposition sont repris intégralement du fameux plan Baruch. Le nouveau plan, comme le plan Baruch, doit être réalisé graduellement, par étapes. Les délégations soviétiques ont déjà dénoncé le vice fondamental d'une telle conception.

24. En effet, d'après ce plan, il faut commencer, comme l'a précisé M. Acheson, « par le plus simple ». On commencera donc par compter les gamelles et les sacs des soldats, on passera ensuite, par exemple, à l'inventaire des couteaux et des poignards, puis des fusils et des mitrailleuses.

25. Comme dans le plan Baruch, on ne procédera que tout à la fin à l'inventaire des armements modernes : avions à réaction, chars de combat, cuirassés et enfin armes atomiques. Combien faudra-t-il de mois, d'années, de dizaines d'années peut-être, pour en finir avec cette tâche ? En ce qui concerne le problème fondamental auquel le plan devrait normalement être consacré et qui

est la réduction des armements, il apparaît qu'on se propose, au cours de l'inventaire, d'élaborer certaines mesures que la déclaration n'indique que très vaguement.

26. La proposition des trois Puissances ne dit pas non plus qui établira les critères applicables à la réduction des armements, ni comment seront définies les limites autorisées pour les divers types d'armement. La déclaration ne propose pas du tout l'interdiction de l'arme atomique. Si elle fait mention de cette arme, c'est seulement en tant qu'objet d'inventaire et uniquement pour tromper l'opinion publique et détourner son attention. La déclaration passe également sous silence les armes chimiques et bactériologiques. Une telle attitude à l'égard des types d'armes les plus dangereux ne surprendra personne.

27. Les Etats-Unis se sont toujours opposés à l'interdiction des moyens de destruction massive, des armes barbares qui servent à massacrer les êtres humains et à détruire les villes et les villages sans défense.

28. Dès l'année 1899, le Gouvernement des Etats-Unis a refusé d'adhérer à la convention relative à l'interdiction des balles explosives dites dum-dum. En 1925, le Gouvernement des Etats-Unis a refusé de ratifier le protocole de Genève concernant la prohibition de l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants et de moyens bactériologiques. On sait qu'en 1945, le Gouvernement des Etats-Unis a fait lancer la bombe atomique sur les paisibles villes d'Hiroshima et de Nagasaki, tuant des milliers de femmes et d'enfants sans défense. De l'avis général des experts, cet acte inhumain n'avait absolument aucun sens du point de vue militaire.

29. Si la déclaration des trois Puissances ne parle pas des armes atomiques, chimiques et bactériologiques, c'est que les impérialistes américains et leurs acolytes, qui se préparent à une nouvelle guerre mondiale, ne veulent prendre aucun engagement qui risquerait de les empêcher de réaliser leurs plans monstrueux d'anéantissement des peuples.

30. L'examen de la déclaration des trois Puissances permet donc de se rendre compte qu'elle ne précise clairement qu'une chose : la réunion, par les représentants de n'importe quel Etat, de renseignements secrets touchant les armements et les forces armées des autres pays. En proposant cet inventaire, M. Acheson n'a-t-il pas en vue le même but que visait le journaliste américain William Oatis en recueillant des « informations » en Tchécoslovaquie ?

31. Il convient de remarquer que les Etats-Unis posent comme condition préalable à toute réduction des armements la suppression des causes de tension qui existent actuellement dans les relations internationales, et principalement la cessation des hostilités en Corée.

32. Certes, il devrait être mis fin immédiatement à la guerre de Corée. Mais ce sont justement les Etats-Unis, qui ont déclenché cette guerre de rapine et la mènent depuis près de deux ans, qui s'efforcent par tous les moyens de prolonger leur aventure militaire. Les troupes et l'aviation américaine anéantissent par des attaques barbares au napalm et par des bombardements aériens la population et les villes pacifiques de Corée. Les autorités militaires américaines, sur l'ordre de Washington, font traîner les pourparlers d'armistice, créent sans cesse de nouvelles difficultés et accumulent les obstacles pour empêcher la conclusion des pourparlers. Elles provoquent des conflits et bombardent sans vergogne la zone neutre où se tiennent les pourparlers, mettant en danger la vie des délégués coréens et chinois. Cela dévoile les véritables intentions du Gouvernement des Etats-Unis : aboutir

à la rupture des pourparlers et en rejeter la responsabilité sur le commandement de l'armée populaire de Corée et des volontaires chinois.

33. Tout en affirmant, en paroles, que le problème de la réduction des armements est lié à la cessation des hostilités en Corée, les Etats-Unis ne proposent en réalité nullement de réduire les armements, même après la fin de la guerre de Corée. Au milieu de l'année, M. Wilson, dont j'ai déjà parlé, a indiqué, dans son rapport au Président, que les Etats-Unis devront poursuivre la réalisation du programme de réarmement, qu'il y ait ou non cessation des hostilités en Corée.

34. Cette déclaration révèle toute l'hypocrisie de la première condition dont les Etats-Unis veulent faire dépendre une réduction des armements. Quant à la deuxième condition d'une réduction des armements, l'élimination des causes de la tension actuelle des relations internationales, c'est cette « confiance internationale » que les Etats-Unis réclamaient déjà en 1947, comme condition préalable de la réduction des armements. Comme vous le voyez, cette proposition n'est pas nouvelle non plus. Poser cette condition, c'est, ainsi que nous l'avons montré maintes fois, inverser les termes du problème de la réduction des armements.

35. Il ne saurait échapper à personne que le meilleur moyen de diminuer la tension actuelle des relations internationales et précisément de réduire les armements, de renoncer à toute nouvelle extension de l'industrie de guerre et d'arrêter la création de nouvelles unités militaires ; rien ne saurait être plus efficace. Si on veut éliminer les désaccords entre les grandes Puissances, il serait bon de commencer par se montrer disposé à réduire les armements. Sans cela, tous les « plans de paix » et autres déclarations touchant la paix ne seront qu'un verbiage creux et vain et ne serviront qu'à détourner l'attention du problème fondamental, qui est d'empêcher le déclenchement d'une nouvelle guerre.

36. L'intervention de M. Eden à la présente session n'a guère contribué à préciser la position des trois Puissances à l'égard de la question de la réduction des armements. Si vraiment les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France désirent sincèrement une réduction des armements, pourquoi accélèrent-ils en même temps la course aux armements, pourquoi élargissent-ils leurs blocs d'agression ? Si l'on en croit une récente déclaration de M. Churchill — qui, nous en sommes convaincus, est très au courant de l'état des forces armées du bloc atlantique — les membres de cette coalition agressive disposent de moyens qui dépassent de beaucoup les forces armées de l'URSS et des pays de démocratie populaire et, de cette façon, se trouve réalisé, et au-delà, ce qu'on appelle « l'équilibre des forces avec l'Est », dont la prétendue absence inquiétait si fort, à les en croire, les dirigeants du bloc atlantique.

37. Les déclarations faussement pacifiques ne sauraient tromper personne. Les multiples déclarations et les appels du Président des Etats-Unis ainsi que des dirigeants militaires et politiques du gouvernement actuel de ce pays, en faveur de nouveaux armements, sont beaucoup plus conformes à l'orientation pratique de la politique extérieure des milieux dirigeants des Etats-Unis, qui se préparent fébrilement à une nouvelle guerre mondiale.

38. Voilà pourquoi la déclaration des trois Puissances nous semble être un document de propagande, qui ne se propose nullement de contribuer à une étude sérieuse du problème de la réduction des armements et qui, de ce fait, n'apporte aucune mesure concrète. Cette déclaration paraît donc destinée à détourner l'attention des

tâches capitales qu'impose la consolidation de la paix et de la sécurité des peuples.

39. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que l'Organisation des Nations Unies doit, devant l'actuelle tension internationale, mettre en œuvre des mesures particulièrement efficaces et urgentes contre la préparation à la guerre à laquelle se livrent, sous la direction des Etats-Unis, les pays qui composent le bloc nord-atlantique.

40. La délégation de l'Union soviétique a soumis à l'examen de la sixième session de l'Assemblée générale une proposition [A/1944] relative aux « Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples ». La délégation de la RSS d'Ukraine appuie sans réserve ces propositions et s'y associe entièrement, en soulignant que ces propositions, contrairement à la déclaration des trois Puissances, ont un contenu réel et constituent un programme de mesures concrètes et efficaces en vue d'écarter le danger de guerre et de consolider la sécurité internationale.

41. Les propositions de l'URSS précisent clairement les devoirs des Nations Unies tant à l'égard des blocs agressifs créés en vue de déclencher la guerre qu'à l'égard des Etats qui établissent en territoire étranger des bases à usage militaire. L'établissement de ces bases ainsi que la participation au bloc atlantique d'agression y sont déclarés incompatibles avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Les conditions de la cessation des hostilités en Corée y sont définies avec la même précision.

42. Au lieu de vaines paroles sur la réduction des armements, la délégation de l'Union soviétique apporte une proposition pratique tendant à convoquer une conférence mondiale, chargée d'examiner la question d'une réduction substantielle des forces armées et des armements, ainsi que les mesures pratiques d'interdiction de l'arme atomique et d'établissement d'un contrôle international de l'application de cette interdiction. Tous les pays sont invités à participer à l'examen de cette question capitale, y compris ceux qui, pour des raisons diverses, ne sont pas encore membres de l'Organisation des Nations Unies.

43. Enfin, le Gouvernement de l'URSS propose à nouveau de conclure un pacte de paix entre les cinq grandes Puissances, et il invite tous les Etats pacifiques à y adhérer.

44. Cette proposition est appuyée par 562 millions d'hommes et de femmes dans le monde entier, qui se sont résolument prononcés pour la conjonction des efforts des Puissances pacifiques en vue de réaliser la paix.

45. En présentant ces propositions, la délégation de l'Union soviétique et les autres délégations qui les appuient comptent que l'esprit de coopération et d'entente dans le règlement des problèmes internationaux triomphera au sein de l'Organisation des Nations Unies.

46. La délégation de la RSS d'Ukraine invite tous les bons éléments au sein de l'Organisation des Nations Unies à s'unir dans la lutte des pays pacifiques contre la menace d'une nouvelle guerre et à appuyer les propositions de l'Union soviétique qui tendent à sauvegarder la paix et à empêcher que l'Organisation des Nations Unies ne devienne un instrument de guerre.

47. M. GOMEZ RUIZ (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Le Venezuela aborde la présente Assemblée avec l'esprit qu'il a toujours montré dans les délibérations

internationales : il vient offrir sa sincère contribution aux travaux qui incombent aux Nations Unies et il est prêt à examiner en détail tous les points de vue exprimés dans une atmosphère de fraternité et de franchise constructive, hors de laquelle il est impossible d'édifier quoi que ce soit de durable et de vrai. Il vient en somme s'associer aux efforts qui ont pour but de servir ici l'idéal de notre Organisation, avec le désir d'appuyer toutes les initiatives capables de se traduire par un gain pour l'humanité. L'attitude de notre délégation reflète et continue les traditions les plus anciennes du Venezuela ; elle exprime le sentiment de notre peuple.

48. Le Venezuela croit à l'efficacité de notre système ; c'est pourquoi il s'acquitte loyalement des engagements qu'il a pris en tant qu'Etat Membre, non seulement sur le plan mondial, au sein de l'Organisation, mais encore dans ses relations bilatérales avec les autres pays, parce que c'est, croit-il, la seule méthode propre à réaliser notre tâche. Il ne servirait à rien d'avoir adhéré aux principes consacrés par la Charte, il ne servirait à rien de souscrire aux décisions adoptées par les divers organes des Nations Unies, si la politique bilatérale trahissait l'idéal de l'Organisation ou en méconnaissait les buts essentiels.

49. Notre attitude n'est pas seulement dictée par l'obligation que nous avons de nous montrer fidèles à notre histoire et à notre peuple. Elle résulte aussi de la conviction que seules des vues élevées et sincères en matière politique peuvent mener à la réalisation de la paix. On peut bien imaginer des systèmes théoriquement parfaits pour empêcher la guerre : si la bonne intention, si la sincérité font défaut, un moment viendra où tous les systèmes s'effondreront, et où tous les procédés se révéleront inefficaces, parce que la paix véritable ne peut se réaliser que grâce à une conscience universelle, qui résume et exprime les aspirations de même nature, et qui inspire des méthodes de la même élévation morale.

50. Quel que soit le système pacifique que l'on puisse concevoir, on sait bien que pratiquement ce système doit, pour être efficace, avoir l'agrément et pouvoir compter sur la bonne volonté de tous les Etats et particulièrement des Etats qui sont principalement responsables de sa mise en œuvre. En conséquence, ma délégation ne constate pas sans surprise et découragement que, lorsque les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni proposent avec une entière loyauté et un indiscutable esprit de concorde un plan de désarmement et offrent des possibilités pratiques d'entente, une minorité s'écarte de cet esprit général de concorde et de compréhension, qui anime presque tous les pays ici représentés, et persiste à se retrancher dans une attitude d'intransigeance négative. C'est, dis-je, un sujet de surprise et de découragement de constater que, lorsque ces trois Puissances se déclarent prêtes à entreprendre immédiatement, dans le cadre des Nations Unies, des négociations relatives au désarmement, cette attitude rencontre un accueil négatif qui s'oppose d'avance à tout règlement à l'amiable. C'est pourquoi, en ma qualité de représentant du Venezuela, je suis tenu, en ces heures de danger, mais aussi d'espérance, de faire entendre la voix de mon pays en faveur de la concorde et de l'harmonie ; c'est ce que nos populations exigent et c'est ce qu'elles attendent de nos délibérations.

51. Je voudrais maintenant préciser de façon concrète la position de ma délégation en ce qui concerne certains des points de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

52. Lorsqu'en juin 1950 s'est produite l'agression contre la République de Corée, le Venezuela a réagi en condam-

nant cet attentat manifeste, comme l'ont fait d'autres Membres des Nations Unies. Cette réaction était explicable, puisqu'on ne pouvait concevoir que, dans le cadre des buts et principes que nous nous sommes fixés en signant la Charte de San-Francisco, il ait pu y avoir place pour un tel outrage. Dix-huit mois ont passé depuis le début du conflit. Au cours de cette période, beaucoup de sang a coulé et, malgré les efforts laborieux tentés pour rétablir la paix dans cette région, la guerre continue à faire de nouvelles victimes et le danger d'une généralisation du conflit persiste. L'action du système de sécurité collective créé par l'Organisation et mis à l'épreuve pour la première fois s'exerce en Corée avec un esprit de résolution inébranlable et toujours renforcé. Toutefois, cet état de choses, bien qu'il soit inévitable pour des raisons que nul n'ignore, est un sujet de continuelle préoccupation pour ceux qui croient en l'œuvre de paix des Nations Unies. Nous aspirons donc à la prompte cessation des hostilités, sous réserve qu'on y parvienne dans la justice et en réaffirmant ainsi le prestige de l'Organisation.

53. Seule, la résolution inébranlable de se défendre contre l'agresseur a permis d'obtenir des résultats pratiques de la mise en œuvre du système de coopération qu'il a fallu improviser à la hâte en Corée. C'est précisément pour ne pas avoir à improviser à l'avenir que l'Assemblée générale, à sa cinquième session, a adopté la résolution [377 (V)] intitulée « L'union pour le maintien de la paix ». En vertu de cette résolution a été créée la Commission chargée des mesures collectives, aux travaux de laquelle le Venezuela a eu l'honneur de participer et dont le rapport¹ sera examiné à la présente session.

54. Bien que l'idée de la recherche de la sécurité collective soit ancienne, on peut affirmer que c'est la première fois que l'entreprise fait l'objet d'une étude détaillée, avec la volonté d'en assurer l'exécution. C'est pourquoi il est inévitable que le rapport dont l'Assemblée sera saisie présente les imperfections inhérentes à toute entreprise à ses débuts. La sécurité collective, pour être digne de ce nom et pour fonctionner efficacement, doit reposer sur la sécurité de tous les pays qui sont prêts à contribuer à l'effort commun de protection et de rétablissement de la paix. Un pays ne collaborerait pas à cette œuvre s'il négligeait sa propre défense, et créait de ce fait une zone facilement vulnérable à l'agression, non seulement sur le plan militaire, mais aussi sur le plan économique. Se fortifier individuellement pour contribuer à la défense commune, c'est contribuer de façon positive à l'élimination de problèmes nouveaux. En outre, un système de sécurité collective a pour but principal de décourager d'avance l'agression. On n'y arrive pas seulement en associant les efforts de chaque nation, il faut encore qu'aucun pays, aucune région ne puissent être considérés comme une proie facile pour un agresseur éventuel, qui chercherait à entreprendre par la suite une action de plus grande envergure. Le rapport de la Commission chargée des mesures collectives envisage, il est vrai, de telles conditions ; toutefois, il y aurait peut-être lieu de les préciser davantage.

55. Evidemment, si l'on arrivait à réaliser une entente réelle sur les propositions formulées en matière de désarmement, si la volonté unanime de tous les peuples coïncidait avec le désir véritable de réaliser la paix, le système de sécurité collective reposerait sur la coopération universelle pour la défense d'un idéal commun et non sur la nécessité de prévenir de nouveaux conflits ; ce

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément n° 13.

système serait institué pour fortifier la Charte et pour en faire une réalité vivante, et non pour mettre un frein à des ambitions contraires aux buts qu'elle a fixés. Le Venezuela est donc disposé à continuer à collaborer à l'établissement de la sécurité universelle, comme il l'a fait sur le plan régional au sein de l'Organisation des Etats américains, et il se félicite sincèrement d'avoir été membre de la Commission chargée des mesures collectives, dont les travaux et le rapport marquent, sans aucun doute, un progrès vers l'instauration du droit et de la justice, en tant que principes directeurs de la vie internationale.

56. De même, le Venezuela continuera à accorder son appui aux programmes qui tendent à développer, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, la coopération internationale en matière économique. Lentement, mais sûrement, l'idée de l'interdépendance des peuples s'est concrétisée : l'idée que tous les pays, petits et grands, contribuent par leurs efforts au bien-être de la totalité des nations, la certitude que le progrès et le développement du potentiel économique en un point quelconque de la terre se traduisent par le bien-être et par l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples.

57. Les récents événements historiques ont sévèrement démenti la thèse suivant laquelle la quiétude sociale et le bien-être économique de certains pays peuvent coexister avec la misère et la faim dans d'autres régions. C'est pourquoi mon pays a été particulièrement heureux de constater l'intérêt réel que l'Organisation a porté à la solution du problème du développement économique. Tenter de fournir aux régions peu développées le capital et les connaissances techniques indispensables — ce qui revient à développer la richesse et le bien-être — c'est non seulement faire une grande œuvre de générosité humanitaire, mais aussi agir consciemment, intelligemment, et montrer un réalisme politique et social.

58. Ce n'est pas encore le moment de dresser un bilan définitif de l'œuvre que l'Organisation des Nations Unies a réalisée dans ce domaine, soit directement, soit par l'intermédiaire des diverses institutions spécialisées. L'impulsion récemment donnée aux programmes d'assistance technique est, toutefois, l'indice évident et prometteur de l'intérêt que l'on porte actuellement à ces problèmes. Mon pays ne saurait manquer d'exprimer la sympathie que lui inspire cette œuvre de coopération, qui doit établir des bases solides et définitives pour la paix universelle.

59. Depuis la première session de l'Assemblée, en 1946, la délégation du Venezuela a soutenu le principe de l'universalité de l'Organisation. Malheureusement, les votes auxquels le Conseil de sécurité a procédé ont privé les Nations Unies de la précieuse collaboration de divers pays qui ont demandé leur admission. Parmi ceux-ci, je mentionne spécialement l'Italie, nation aux glorieuses traditions, qui, grâce à son esprit démocratique actuel et à son énergie, a su reprendre sa place parmi les Etats épris de progrès, et dont la présence serait extrêmement précieuse au sein de notre Organisation. C'est pourquoi ma délégation souhaite particulièrement qu'au cours de la présente session, l'Assemblée étudie soigneusement le problème de l'admission de cet Etat, afin de trouver une solution capable de mettre un terme à une situation injuste et contraire aux intérêts de l'Organisation.

60. C'est avec une égale sympathie que le Venezuela considère la proposition des trois grandes Puissances occidentales tendant à restaurer l'unité allemande, parce qu'à son avis les Nations Unies ne peuvent rester indif-

férentes au sort de l'Allemagne. Moralement, et dans l'esprit de la Charte, les Nations Unies sont intéressées à la solution de ce problème. Lorsque les grandes Puissances ont pris en charge l'administration de l'Allemagne, elles ne l'ont pas fait pour maintenir ce pays en état de division, mais pour le préparer à des relations pacifiques avec les autres nations. L'état de choses actuel, qui est artificiel, ne peut être considérée que comme transitoire, et il importe de tout faire pour y mettre fin.

61. Je ne veux pas quitter cette tribune sans exprimer les vœux fervents que le Gouvernement du Venezuela forme pour que cette assemblée prenne des décisions propres à assurer la paix et le bien-être de tous les peuples de la terre, et sans exprimer, à nouveau, nos sentiments d'admiration et de reconnaissance envers la nation française, qui, une fois de plus, nous accorde son hospitalité magnifique et généreuse.

62. M. KOPRULU (Turquie) : Permettez-moi tout d'abord de me joindre à ceux qui m'ont précédé à cette tribune en exprimant mes remerciements au peuple et au Gouvernement français pour l'invitation cordiale qu'ils nous ont adressée en nous demandant de siéger à Paris et pour l'hospitalité généreuse que nous y avons trouvée. Notre présence ici coïncide avec la célébration du deuxième millénaire de la fondation de Paris. Laissez-moi voir en cette coïncidence un heureux augure pour le succès et la permanence de notre institution.

63. A notre époque où les peuples s'honorent d'être gouvernés par la démocratie, c'est non seulement un droit, mais je dirai presque une obligation pour les gouvernements de venir à cette tribune exprimer, en même temps que leurs espoirs et leurs inquiétudes, leurs vues et leurs conceptions sur les solutions à donner aux problèmes internationaux.

64. Pour la Turquie, pays essentiellement pacifique auquel sont étrangères les ambitions d'expansion et les idées agressives et dont le seul objectif est de pouvoir réaliser sa volonté de travail pour l'augmentation du bien-être de sa population, la politique étrangère n'a d'autre objet que la paix et la sécurité.

65. C'est parce que l'Organisation des Nations Unies fut créée avec cet objet primordial de maintenir la paix et la sécurité, conditions essentielles du progrès, que mon pays est et reste fermement attaché à cette institution. Nous sommes persuadés que seule l'application sincère des principes de la Charte peut créer les conditions nécessaires aux bonnes relations internationales et à la compréhension mutuelle entre les peuples, relations et compréhension sans lesquelles notre patrimoine commun de civilisation humaine ne saurait survivre.

66. Beaucoup des espoirs que nous avons mis dans les Nations Unies sont en voie de réalisation. Les travaux de notre Organisation dans le domaine social et l'impulsion qu'elle a donnée à l'idée de coopération pour le relèvement de l'économie mondiale portent déjà leurs fruits. Par contre, certains des buts en vue desquels notre Organisation fut créée n'ont malheureusement pas été marqués du même succès. Pourtant, il s'agit de ceux vers lesquels nous aspirons tous avec le plus de ferveur, je dirai même d'anxiété, puisque ces buts concernent la réalisation de la paix et de la sécurité.

67. La conception qui présidait à la création de notre Organisation visait à son universalité, et pourtant il existe encore en dehors des Nations Unies de nombreuses et grandes Puissances, telles que l'Italie, dignes en tous points d'y être représentées et qui ne sont malheur-

reusement pas encore parmi nous aujourd'hui. On sait pourquoi.

68. Dans la poursuite de la sécurité collective, notre Organisation s'est encore heurtée à des écueils. C'est ainsi, par exemple, que le veto et l'esprit de méfiance paralysent toujours les efforts qui sont faits en vue d'une réglementation effective des armements et de la création des forces armées prévues par le Chapitre VII de la Charte.

69. Malgré ces écueils, la majorité des Nations Unies, sans se laisser décourager, a cherché et trouvé dans la Charte elle-même les moyens qui lui permettraient d'assurer un fonctionnement plus efficace de l'Organisation et les voies aptes à renforcer la sécurité collective. La résolution [377 (V)] intitulée « L'union pour le maintien de la paix », adoptée l'année dernière par cette assemblée, est un exemple encourageant dans cette voie. Nous devons chercher à développer l'efficacité des mécanismes créés l'année dernière ; à cet égard, les indications contenues dans le rapport de la Commission chargée des mesures collectives et le plan proposé par les trois Puissances occidentales [A/1943] comme base d'un système devant permettre la réduction progressive des armements peuvent, s'ils sont réalisés et appliqués de bonne foi, apporter un grand soulagement aux malaises qui sévissent aujourd'hui dans l'atmosphère internationale. Ce rapport et ces propositions ont tout notre appui. De même que les résolutions adoptées l'année dernière, celles que nous formulerons cette année exigeront, pour être efficaces, que toutes les nations pour lesquelles le droit, la justice, l'égalité, la souveraineté des peuples sont plus que des mots, soient prêtes à les appliquer avec fermeté et, s'il le faut, à contribuer à leur succès par des sacrifices.

70. C'est encore dans l'esprit et la lettre de la Charte que les nations pacifiques du monde ont trouvé un moyen d'assurer le maintien de la paix et la sécurité collective. Je veux parler des accords régionaux et en particulier du Traité de l'Atlantique nord.

71. La Turquie est essentiellement pacifique. Sa population, composée en majorité d'agriculteurs, n'entretient aucune idée d'agression et n'a aucune ambition en dehors de son territoire. Son but est d'assurer à ces citoyens le bien-être que la guerre ne pourrait que ruiner. Cependant, la Turquie n'est pas résignée à la paix à tout prix. Depuis des siècles, elle a eu à défendre son existence par d'âpres luttes ; elle continuera à le faire, quelles que soient les circonstances et chaque fois qu'il le faudra. Si, pour ces raisons et dans la position géographique où elle se trouve, la Turquie a voulu adhérer au Traité de l'Atlantique nord, elle l'a fait pour les mêmes motifs qui l'ont contrainte à maintenir depuis douze ans une armée forte, au détriment de son bien-être et de son développement économique.

72. Le danger qui pèse sur le monde ne peut être écarté par des paroles et l'on ne peut pas jouer l'existence d'un peuple dans des manœuvres de propagande et de stratégie idéologiques. Nous ne pouvons permettre, dans le monde libre, que l'agression soit rétribuée par le succès. C'est seulement en étant fort que l'on peut écartier la menace de la force. Notre devoir primordial est de faire en sorte que notre force empêche la guerre ou, si jamais celle-ci venait à éclater, d'être à même de réprimer l'agression. Notre façon de voir nous est dictée par les réalités ; le langage que nous parlons est sincère, dénué de toute arrière-pensée, ouvert à la compréhension de tous ceux qui poursuivent réellement des buts de paix, de liberté et de justice.

73. Le Traité de l'Atlantique nord n'est pas une combinaison d'agression : les peuples désarmés qui l'ont conçu n'ont qu'un seul but : celui de la défense. Et c'est parce qu'il en est ainsi que la Turquie, qui n'a jamais cessé de proclamer le prix qu'elle attachait à des relations normales et amicales avec tous les peuples, a voulu adhérer à ce traité, car celui-ci, ainsi que l'appareil de défense qu'il comporte, n'a d'autre but que d'empêcher ou de réprimer l'agression afin de permettre aux peuples de poursuivre leurs occupations pacifiques dans la voie du progrès. Nul ne doit voir dans le traité un sujet d'inquiétude s'il n'entretient pas lui-même des intentions agressives.

74. Je voudrais maintenant passer à un autre chapitre des travaux de notre Organisation. Il existe dans le monde actuel un certain nombre de différends. Les Nations Unies ont déjà dû s'occuper de quelques-uns d'entre eux. Certains ont déjà trouvé leur solution et d'autres font encore l'objet de discussions. Nous sommes persuadés que tous ces différends trouveront des solutions d'autant plus satisfaisantes que la bonne foi et la compréhension mutuelle des parties seront plus grandes. Toujours dans ce domaine, nous entretenons fermement l'espoir de voir se rétablir prochainement la paix et la tranquillité dans le Proche-Orient.

75. Pour conclure, je voudrais dire quelques mots de ce que l'on peut certainement considérer comme la plus grande affirmation de l'esprit des Nations Unies : la Corée. C'est là que pour la première fois notre Organisation a prouvé par des actes sa volonté de s'opposer à l'agression. Et si, dans cette guerre qui a lieu là-bas, les Nations Unies ont pris une part active aux opérations, si nos soldats se sont battus en Corée comme si leur propre territoire était envahi ou menacé, c'est parce qu'ils croient à l'indépendance et à la liberté des peuples et voient dans les Nations Unies et la sécurité collective la meilleure garantie pour la sauvegarde de leur idéal.

76. M. KARDELJ (Yougoslavie) (*traduit du russe*) : Jamais encore au cours de l'histoire, l'humanité n'a désiré aussi ardemment une sécurité internationale et une paix véritables ; il est probable qu'elle n'a encore jamais pris une part aussi large et aussi active aux efforts qui sont déployés pour consolider la paix et la sécurité. Et cependant, nous sentons tous que la confiance dans la possibilité de maintenir la paix a été sérieusement ébranlée et que l'humanité entière vit opprimée sous la menace de la guerre.

77. A une heure aussi grave, il serait dangereux de se laisser entraîner dans des polémiques de pure propagande, qui masquent le fond du problème des causes de la tension internationale et des moyens propres à l'éliminer. Cela est particulièrement vrai des tentatives que l'on fait pour camoufler sous des paroles de paix des actes qui peuvent provoquer la guerre, ou pour canaliser les aspirations pacifiques de l'humanité uniquement vers l'examen des manifestations secondaires de la crise actuelle des relations internationales et non l'étude des causes réelles et directes de cette crise.

78. D'après la propagande triviale du Kominform, le monde entier se diviserait en amis de la paix et en bellicistes. Voilà ce qu'a dit ici M. Vychinsky lui-même. Mais la vraie question, en ce qui concerne la paix ou la guerre, n'est pas tellement de savoir si tel ou tel gouvernement désire ou non la guerre, mais de savoir ce qu'il fait ou, plus exactement, quels buts il se propose dans la politique internationale. A cet égard, le sort de la

paix ne dépend des hommes que jusqu'à un certain point. La guerre et la paix ont, en fin de compte, leur logique propre. Un gouvernement qui mène une politique d'hégémonie et de conquête à l'égard d'autres pays peut ne pas désirer la guerre, tout au moins la guerre mondiale, mais il n'en demeure pas moins qu'il la prépare par sa politique. Un fait, en tout cas, est incontestable : les déclarations formelles relatives à la paix et les propositions concernant la réduction des armements, l'interdiction de l'arme atomique, un pacte à cinq, etc., ne prouvent en aucune façon par elles-mêmes que le gouvernement qui en est l'auteur sert effectivement la cause de la paix.

79. Souvenons-nous des enseignements d'un passé récent. Les manœuvres d'Hitler, jonglant avec les propositions de paix à la veille de la deuxième guerre mondiale, ont donné lieu à un déploiement de propagande qui ressemble de façon frappante à celui dont nous sommes actuellement les témoins. A partir de 1933 et jusqu'au jour où a éclaté la deuxième guerre mondiale, Hitler a présenté des « propositions » relatives à la réduction des armements et à l'interdiction de certaines armes. En 1936, il a proposé ce qu'on a appelé le plan de vingt-cinq ans de paix en Europe. De concert avec Mussolini, il a proposé avec persistance et a fini par obtenir la conclusion d'un « pacte à quatre ». Jusqu'en 1939, alors que la guerre avait déjà commencé, Hitler disait :

« La condition essentielle de l'économie européenne et extra-européenne, c'est l'établissement d'une paix assurée sans réserve et d'un sentiment de confiance parmi les différents peuples... Pour créer cet indispensable sentiment de confiance, il est nécessaire, avant tout, d'éclaircir la question de l'utilisation des armements contemporains et de l'étendue de cette utilisation... »

80. En septembre 1938, lorsqu'il commençait la conquête de la Tchécoslovaquie, Hitler déclarait :

« Les faits ont démontré l'amour que l'Allemagne porte à la paix. Nous avons présenté toute une série de propositions tendant à la limitation des armements... »

« Aux termes de l'une de mes propositions, l'Allemagne se déclarait prête à limiter les effectifs de son armée à 200.000 hommes, à condition que les armées des autres Etats ne dépassent pas ce chiffre... »

« J'ai présenté encore une autre proposition : si les autres Etats sont disposés à en faire autant, l'Allemagne est prête à renoncer à tout l'armement lourd ainsi qu'à toutes les armes offensives : chars de combat, avions de bombardement et tous avions, au besoin artillerie moyenne et lourde... »

« Au cours de ces années, j'ai effectivement mis en pratique une politique de paix. J'ai abordé toutes les questions qui paraissaient impossibles à résoudre avec la ferme intention de les régler d'une manière pacifique... »

81. Nous savons tous, à l'heure actuelle, à quelles fins servaient ces propositions d'Hitler. Je n'ai pas cité ces paroles pour en tirer des arguments par simple analogie. Je les ai rappelées pour illustrer le fait que des discours pacifiques et des propositions tendant à réduire les armements ou à interdire telle ou telle arme, loin d'être, par eux-mêmes, une preuve d'intentions pacifiques, peuvent, dans certains cas, servir à des fins de conquête et d'hégémonie. Nous ne pouvons croire à la sincérité de telles propositions que lorsque, dans les relations internationales, elles coïncident avec la politique effectivement

pratiquée par leurs auteurs, car c'est cette politique qui traduit la véritable attitude des gouvernements à l'égard de la paix.

82. A notre époque, la guerre d'agression constitue, en règle générale, le prolongement d'une politique d'hégémonie. Si nous désirons lutter contre la guerre, nous devons, avant tout, résister précisément à une telle politique. En d'autres termes, le premier devoir de l'Organisation des Nations Unies, dans ses efforts pour consolider la paix, est, à notre avis, de défendre les principes démocratiques dans les relations internationales, car seuls ces principes peuvent garantir à tous les peuples l'indépendance, l'égalité des droits et, par cela même, la paix. Faute de ces efforts réels de la part de toutes les nations, de tous les gouvernements, nous ne pourrions pas créer les conditions indispensables pour régler les aspects essentiels de la crise politique internationale actuelle. La paix générale, l'indépendance et l'égalité des droits des peuples, ainsi que leurs relations démocratiques constituent, à l'heure actuelle, des concepts indivisibles. Ceux qui essaient de se servir de l'Organisation des Nations Unies pour les besoins d'une propagande mensongère, tout en rendant impossibles, par leurs actes, la solution et l'élimination des situations et des problèmes litigieux qui constituent précisément la cause réelle et immédiate de la tension internationale, ceux-là abusent de l'Organisation des Nations Unies et des aspirations pacifiques de l'humanité. Et il ne s'agit pas uniquement de questions aussi importantes et brûlantes que celle de Corée ou celle d'Allemagne, mais également de toute une série d'autres problèmes qui se posent en raison de politiques d'hégémonie ou d'actes antidémocratiques ou agressifs dans les relations internationales.

83. A cet égard, une situation typique — et très dangereuse — est également apparue dans le domaine des relations soviéto-yougoslaves par suite de la pression agressive du Gouvernement de l'Union soviétique. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement de la République fédérative populaire de Yougoslavie a décidé de porter plainte auprès de l'Organisation des Nations Unies [A/1946]. Comme la délégation yougoslave présentera ultérieurement des données détaillées sur cette situation, je ne m'arrêterai pas maintenant en détail aux faits en question.

84. Voici quels sont les aspects essentiels de la pression exercée sur la Yougoslavie ; organisation systématique d'incidents de frontière dont le nombre et la gravité vont croissant ; blocus économique total qui va jusqu'à la rupture des communications ferroviaires et postales ; impossibilité d'entretenir des relations diplomatiques normales, si bien qu'il y a presque rupture des relations diplomatiques ; poursuites, mesures d'expulsion et de discrimination à l'égard du personnel diplomatique que nous conservons encore dans ces pays ; tentatives opiniâtres d'immixtion dans nos affaires intérieures ; menaces et intimidations systématiques par voie diplomatique ; démonstrations militaires, déclarations officielles de personnalités responsables, propagande, etc. ; incitation des gouvernements qui sont soumis à l'influence de l'Union soviétique à se livrer contre la Yougoslavie à une activité hostile ; tentatives pour susciter dans notre pays une activité d'espionnage, de sabotage et de subversion, destinée à miner la puissance défensive de notre pays, à créer des offices de la politique extérieure soviétique en Yougoslavie et à renverser par la force son régime politique ; vaste campagne de calomnies, de mensonges et de tromperie : appels adressés publiquement par les

milieux officiels du bloc soviétique aux peuples de la Yougoslavie pour les inciter à renverser par la force le gouvernement ; terreur et persécution de personnes appartenant à nos minorités nationales, ainsi que de nos ressortissants établis dans les pays du bloc soviétique ; violation de toutes les dispositions des traités de paix qui concernent les obligations envers la Yougoslavie ; rupture unilatérale de presque tous les accords et traités conclus avec la Yougoslavie par les pays du bloc soviétique ; rupture de toutes les relations culturelles et autres, etc.

85. En raison de cette politique et des actes des pays du bloc soviétique à l'égard de la Yougoslavie, nous sommes obligés de tenir tout particulièrement compte du développement rapide et constant de la puissance militaire en Hongrie, en Roumanie et en Bulgarie. Le développement de la puissance militaire de ces pays a déjà dépassé de beaucoup les limites prévues par le traité de paix. Il y a deux ans seulement, il y avait sur nos frontières quatorze divisions des pays précités ; maintenant, il y en a près de vingt-cinq, sur les cinquante-trois divisions environ dont ces pays disposent avec l'Albanie, sans compter les unités de police. Ce chiffre ne comprend pas les forces armées de l'URSS stationnées dans ces pays. Si l'on examine cette situation de fait, n'est-il pas clair que les peuples de la Yougoslavie ont raison de s'inquiéter et de se demander s'ils conserveront la paix et l'indépendance ?

86. Le Gouvernement de la Yougoslavie a saisi l'Assemblée générale d'une plainte pour activités hostiles du Gouvernement de l'URSS et des autres gouvernements du bloc soviétique, cela pour deux raisons : premièrement, parce que le Gouvernement yougoslave estime que les actes commis par les gouvernements du bloc soviétique sont devenus si nombreux qu'ils constituent une menace sérieuse à l'indépendance et à la paix des peuples de la Yougoslavie en même temps qu'une source de danger pour la paix en général ; deuxièmement, parce que, malgré l'acuité immédiate du problème, le Gouvernement yougoslave estime que l'Organisation des Nations Unies doit toujours contribuer à éliminer toute situation susceptible ultérieurement de constituer une menace directe pour la paix du monde. La situation qui résulte de la pression agressive exercée par l'URSS sur la Yougoslavie est précisément de cette nature et c'est pourquoi elle fait naître, non seulement chez les peuples de la Yougoslavie mais encore chez d'autres peuples, une inquiétude et des préoccupations parfaitement légitimes.

87. On peut se demander pourquoi le Gouvernement de l'Union soviétique exerce sur la Yougoslavie une pression agressive et ce qu'il attend en fait de la Yougoslavie.

88. Il n'existe entre la Yougoslavie et les pays voisins du bloc soviétique aucune question litigieuse qui puisse expliquer l'activité agressive dirigée contre la Yougoslavie. Les peuples de la Yougoslavie n'ont aucune haine pour leurs voisins et ils ne sont animés à leur égard d'aucune intention hostile.

89. Sur toutes les questions de politique internationale, la Yougoslavie a toujours adopté une position pacifique ; elle s'est toujours efforcée et elle s'efforce encore d'assurer le règlement pacifique des différends au moyen d'accords réciproques et d'une coopération internationale pacifique dans tous les domaines. La Yougoslavie est un petit pays et chacun sait qu'elle ne peut menacer l'indépendance et la sécurité de l'Union soviétique et de tout un bloc de pays.

90. Les représentants officiels du Gouvernement yougoslave ont souligné à maintes reprises que la Yougoslavie désire vivre en paix avec les pays voisins, et c'est dans cette direction que s'est développée toute notre politique extérieure. Mieux encore, l'année dernière, à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai proposé officiellement au nom du Gouvernement yougoslave la conclusion d'un pacte de non-agression aux pays voisins dont les gouvernements ont l'audace d'affirmer que nous les menaçons. Malgré tous ces faits, la pression agressive exercée par le Gouvernement de l'URSS sur la Yougoslavie ne fait qu'augmenter chaque année en dépit des innombrables déclarations « pacifiques » que les représentants de l'URSS prononcent à chaque occasion opportune.

91. Le fond de la question, c'est que le Gouvernement de l'Union soviétique considérerait la Yougoslavie comme son butin de guerre, comme un trophée obtenu à la deuxième guerre mondiale ; aussi, dès le début, le Gouvernement de l'URSS a-t-il agi de façon à assujettir la Yougoslavie et ses peuples, leurs forces et leurs richesses économiques à l'hégémonie et à l'exploitation soviétiques.

92. Le Gouvernement de l'Union soviétique ne sait plus ce qu'est la collaboration entre les peuples sur un pied d'égalité. Il exige des peuples la soumission pure et simple. Nul n'a pu formuler cette vérité aussi clairement que l'Union soviétique ne l'a fait elle-même, par la fameuse résolution antiyougoslave adoptée par le Kominform en 1948 ; cette résolution invite ouvertement le peuple yougoslave à obéir son gouvernement à obéir aux exigences du Kominform, c'est-à-dire à se soumettre à l'hégémonie de l'URSS, ou à renverser le Gouvernement yougoslave et à en établir un nouveau, c'est-à-dire à établir un gouvernement qui se soumettra à cette hégémonie. Mais, dans l'histoire des peuples yougoslaves, il n'est pas d'exemple que le peuple ait renversé son gouvernement parce que celui-ci refusait de se soumettre à l'hégémonie étrangère. Au contraire, au cours de cette histoire, on a vu plusieurs fois le peuple renverser des gouvernements qui commençaient à se soumettre à une telle hégémonie. Il est clair que, maintenant encore, notre peuple soutient unanimement son gouvernement dans le refus qu'il a opposé aux exigences de l'hégémonie d'un gouvernement étranger.

93. En réalité, le plan de l'Union soviétique dirigé contre l'indépendance et la liberté des peuples de la Yougoslavie a été élaboré il y a assez longtemps, à savoir pendant la deuxième guerre mondiale. Le Gouvernement de l'URSS a d'abord tenté d'aboutir à ses fins en employant une méthode ancienne et qui a fait ses preuves, c'est-à-dire en tentant de faire des forces politiques dirigeantes de la Yougoslavie son instrument. Quant il est apparu que le Gouvernement yougoslave n'était pas un rouage commode, il a fait tout d'abord l'objet d'attaques ; puis on a eu recours à toute sorte de menaces, de manœuvres d'intimidation, de provocations, de démonstrations militaires et de pressions économiques et politiques dont le but était d'obliger les peuples yougoslaves à plier le genou et à se soumettre à l'hégémonie de l'étranger. Telle est la cause essentielle de la situation créée, à l'heure actuelle, quant aux relations soviéto-yougoslaves.

94. Pour leur part, le Gouvernement et les peuples yougoslaves souhaitent voir régner la paix sur leurs frontières ; ils sont prêts à faire tout ce qui est compatibles avec leur souveraineté, leur liberté et leur honneur pour conserver cette paix et apporter ainsi leur contribution à l'œuvre de consolidation de la paix mondiale. Mais il ne faut pas s'y tromper : nous ne plierons pas

le genou devant les menaces, pas plus que nous ne l'avons fait dans le passé, que ces menaces soient un moyen d'intimidation et de pression ou les avants-coureurs d'autres actes d'agression.

95. Nous n'attendons pas du Gouvernement de l'Union soviétique de l'amour pour notre régime intérieur, mais nous avons le droit d'attendre de lui qu'il renonce à son plan d'assujettissement de la Yougoslavie à son hégémonie, qu'il mette fin à la pression agressive et aux activités hostiles exercées à l'égard de notre pays et qu'il fasse preuve envers la souveraineté d'une nation libre du minimum de respect sans lequel toute collaboration internationale est impossible. Mais aux intentions pacifiques du Gouvernement yougoslave, désireux de voir intervenir ici un débat constructif sur la possibilité d'écartier des différends qui éveillent l'inquiétude dans la conscience de tout ami de la paix, la délégation de l'URSS répond par des insultes et des calomnies. De cette méthode, je n'ai rien à dire de plus que ce qu'a déjà indiqué le représentant yougoslave dans la réponse qu'il a donné il y a deux jours [342^e séance]. Je voudrais m'arrêter seulement sur un fait.

96. La tactique qui consiste à couvrir d'abord de calomnies un pays indépendant et son gouvernement, puis à se fonder sur ces calomnies pour fouler aux pieds sans la moindre gêne des obligations internationales et les principes les plus élémentaires de relations internationales normales, cela en vue d'assujettir ce pays aux exigences de l'hégémonie étrangère, cette tactique, dis-je, n'est ni nouvelle ni habile. Elle n'empêche pas les faits d'être des faits.

97. En outre, si cette méthode a pour objet d'éluider une réponse quant au fond de la question, c'est là une mauvaise méthode. Les peuples de Yougoslavie et tous les peuples pacifiques du monde veulent une réponse quant au fond, une réponse à une question concrète qui concerne le respect de l'indépendance d'un peuple libre et le maintien de la paix universelle. Ils veulent surtout qu'on leur dise si le Gouvernement de l'Union soviétique est prêt à harmoniser tant soit peu la politique qu'il poursuit à l'égard de la Yougoslavie avec les déclarations pacifiques que les représentants de l'URSS prononcent ici si souvent. Cette question, telle que l'ont soulevée les peuples de Yougoslavie et telle que l'a posée ici même la délégation yougoslave, aucune calomnie ne pourra faire douter de son bien-fondé, de son caractère constructif ni de l'esprit de paix qui l'inspire.

98. Etant donné que l'un des buts de l'Organisation des Nations Unies est de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit de disposer d'eux-mêmes » (paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte) et que l'Assemblée générale peut « recommander les mesures propres à assurer l'ajustement pacifique de toute situation, quelle qu'en soit l'origine, qui lui semble de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations » (Article 14 de la Charte), la délégation yougoslave exprime le désir de voir l'Assemblée générale recommander au Gouvernement de l'Union soviétique et aux autres gouvernements du bloc soviétique de mettre l'attitude qu'ils ont adoptée envers la Yougoslavie, en sa qualité de Membre de l'Organisation, en harmonie avec l'esprit des principes de la Charte des Nations Unies, de rendre aux relations diplomatiques le caractère qui leur est communément reconnu, de régler, en accord avec la Yougoslavie, le régime frontalier, de donner leur assentiment à la création de commissions mixtes chargées de régler

les incidents de frontière, et d'employer tous les autres moyens propres à assurer le règlement pacifique de toutes les questions en litige entre eux et la République fédérative populaire de Yougoslavie.

99. Nous avons parfaitement conscience du fait que ces propositions pacifiques ne correspondent pas aux activités agressives et hostiles auxquelles les gouvernements du bloc soviétique se sont livrés contre la Yougoslavie. Mais le Gouvernement de la République fédérative populaire de Yougoslavie souhaite faire, pour sa part, tout ce qui lui est possible pour contribuer à résoudre le problème et ne pas compliquer encore une situation internationale déjà assez tendue. Que les gouvernements du bloc soviétique fassent preuve, pour leur part, d'un minimum de bonne volonté en vue d'entretenir avec les peuples de la Yougoslavie des relations pacifiques.

100. La question de la pression hostile exercée par les Soviétiques sur la Yougoslavie n'est pas un cas isolé, ni un différend particulier. Cette question est caractéristique de la situation mondiale actuelle et avant tout de la contradiction profonde qui existe entre ce que prétend être la politique extérieure de l'Union soviétique et ce qu'elle est en réalité. Cette question met en lumière l'une des principales raisons véritables de la crise internationale actuelle, ainsi qu'un des obstacles essentiels à toute stabilisation des rapports internationaux. Si les organisateurs de la pression hostile exercée contre la Yougoslavie n'ont eu aucun succès dans ce pays même, en revanche ils ont obtenu les résultats voulus dans les autres pays d'Europe orientale.

101. Il y a quelques jours [342^e séance], le représentant de la Pologne a, entre autres, avancé contre la plainte yougoslave « l'argument » d'après lequel la Yougoslavie prétend depuis quatre ans qu'une invasion se prépare contre elle, alors que cette invasion n'a toujours pas eu lieu.

102. Laissons de côté la substance de cet étrange « argument ». Cependant, on ne peut manquer de voir quelque chose de tragique dans le fait que c'est justement le représentant de la Pologne qui met en avant un pareil argument. Il est exact qu'il n'y a pas eu, à proprement parler, d'invasion de la Yougoslavie, mais le représentant de la Pologne n'a pas remarqué que pendant cette période, et sous l'écran de fumée de la campagne contre la Yougoslavie, on s'est en fait emparé de son pays, la Pologne, ainsi que des autres pays d'Europe orientale. L'attaque contre la Yougoslavie a marqué le début de la soumission complète des pays d'Europe orientale qui a été réalisée par les méthodes et les procédés mêmes qui ont échoué en Yougoslavie. Il a été mis fin au développement socialiste indépendant de ces pays. Les procès qui ont eu lieu dans plusieurs villes d'Europe orientale, et dans lesquels on a accusé la Yougoslavie, n'étaient pas en réalité dirigés contre la Yougoslavie. Ces procès étaient dirigés contre ces pays d'Europe orientale eux-mêmes et c'est leur propre indépendance qui y a été jugée et condamnée.

103. Ce n'est pas tout. La soumission définitive de ces pays a coïncidé avec le début d'une nouvelle phase dans les rapports politiques internationaux de l'après-guerre. L'existence, en Europe orientale, d'un certain nombre d'Etats socialistes réellement libres et indépendants aurait permis de consolider et de développer encore davantage l'idée d'une coopération internationale sur un pied d'égalité, ce qui aurait facilité la solution d'un grand nombre de problèmes internationaux très délicats et non résolus à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Or, la soumission de ces pays à une hégémonie étrangère a repoussé à l'arrière-plan cette conception démocratique que la Charte des Nations Unies avait consacrée et on a commencé à voir s'affirmer, à sa place, le dangereux principe de l'équilibre entre les grandes Puissances, d'où résulte une répartition du monde en zones d'influence. Cela a créé en Europe une tension si forte qu'il est devenu impossible de résoudre une question quelconque sans détruire cet équilibre instable entre les grandes Puissances qui remplace actuellement la coopération pacifique, sur un pied d'égalité, entre les grandes et les petites nations.

104. La délégation yougoslave estime que l'incapacité dans laquelle on s'est trouvé jusqu'à présent de résoudre un certain nombre de questions est due non pas à des divergences dans la manière d'aborder leur solution, mais au fait que les conditions générales de la confiance internationale n'ont pas été réalisées et que toutes ces questions font partie intégrante de cet « équilibre » international fondé exclusivement sur la force des grandes Puissances. En réalité, l'humanité ne pourra consolider la paix que dans la mesure où elle réussira à réprimer les tendances à l'hégémonie et à la domination, la volonté d'exercer un contrôle sur les autres peuples, et dans la mesure où elle opposera à ces tendances des obstacles solides, d'ordre matériel, moral et politique. Plus il y aura de démocratie dans les relations internationales, et plus il y aura de garanties pour le maintien de la paix.

105. C'est le point de vue auquel s'est placée la délégation yougoslave pour examiner les propositions du Gouvernement de l'URSS que la délégation de ce pays présente actuellement. On nous propose la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques ; la délégation yougoslave approuve en principe l'une et l'autre de ces propositions. Cependant, il y a lieu d'envisager cette question non pas d'un point de vue pacifiste abstrait mais en considérant son résultat politique final pour la cause de la paix. On peut porter atteinte à la liberté et à l'indépendance des peuples, même sans employer la bombe atomique ; en effet, comme on l'a signalé à maintes reprises au sein de l'Assemblée, même les bombes « ordinaires », l'aviation, les armes lourdes de toute espèce, etc., peuvent constituer des moyens extrêmement efficaces de destruction massive.

106. Tant que des propositions de cette sorte seront introduites indépendamment de la solution apportée aux questions aiguës qui se posent dans les relations internationales, et sans qu'on fasse d'efforts en vue d'éliminer les causes essentielles de la tension internationale que je viens de mentionner, ces propositions resteront uniquement des moyens de propagande. L'humanité a besoin d'avoir la certitude que les mesures précises tendant à la réduction des armements n'auront pas pour conséquence de renforcer l'une des parties et de lui laisser le champ libre pour exercer une pression agressive envers les nations plus petites et plus faibles. La délégation yougoslave estime que cette certitude doit être créée avant tout par des efforts communs tendant à consolider les rapports démocratiques entre les peuples, rapports fondés sur le respect mutuel de leur indépendance et de leur égalité. A notre avis, c'est la politique que les gouvernements appliquent dans la pratique qui prouvera leurs intentions pacifiques.

107. On nous propose également de conclure ce qu'on appelle un pacte entre les cinq grandes Puissances. On a répété à maintes reprises ici même qu'un tel pacte des cinq Puissances est inutile s'il doit simplement réitérer les principes exprimés dans la Charte des

Nations Unies. Il est clair que soixante nations ont plus de poids que cinq. En revanche, si ce pacte à cinq ne doit pas servir les mêmes fins que la Charte des Nations Unies, il ne peut constituer qu'un expédient temporaire pour éluder, par la création de zones d'influence, les contradictions existant actuellement entre les grandes Puissances, il ne peut permettre qu'une stabilisation temporaire des rapports internationaux fondée sur un nouveau partage du monde en zones d'influence. Il est manifeste qu'un « pacte de paix » de cette nature, conclu entre les cinq Puissances, signifierait en réalité, pour un grand nombre de pays plus petits ou plus faibles, la domination étrangère ou la guerre. En même temps, il amènerait également la fin de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire l'effondrement de cette grande entreprise de démocratie et de progrès, de la coopération internationale pacifique et de la sécurité collective. Cet échec signifierait en même temps le triomphe et le déchaînement de toutes les forces antidémocratiques et agressives dans le monde et aboutirait inévitablement, en fin de compte, à une nouvelle guerre mondiale. L'histoire d'un passé récent nous fournit à cet égard des preuves convaincantes. Il suffit de se rappeler qu'une année seulement s'est écoulée entre le Pacte à quatre conclu à Munich et le commencement de la deuxième guerre mondiale. Or, actuellement, les circonstances sont encore moins favorables à de tels accords qu'il y a treize ans. Cela ne veut pas dire que des consultations séparées entre les grandes Puissances ne nous paraissent pas nécessaires à la consolidation de la paix. Il est évident que le choix entre la paix et la guerre dépend en premier lieu de ces Puissances. A cet égard, la réunion des représentants suprêmes des quatre grandes Puissances, mentionnée ici même par le Président de la République française, pourrait avoir des effets utiles.

108. Des négociations se poursuivent actuellement en Corée en vue de la cessation des hostilités. Non seulement le peuple coréen, mais toute l'humanité pacifique souhaite ardemment le succès de ces pourparlers. Cependant, même dans le cas le plus favorable, c'est-à-dire si les pourparlers aboutissent rapidement, il ne faudra pas oublier qu'on n'aura ainsi éteint l'incendie que temporairement et que les causes qui l'ont provoqué subsisteront presque intactes.

109. L'exemple de la guerre de Corée démontre, plus clairement que tout autre événement de l'après-guerre, que les tentatives pour aboutir à l'hégémonie par une pression directe ou par la transformation de certains groupes ou mouvements politiques en instruments de la politique d'un gouvernement étranger sont, à l'heure actuelle plus que jamais, une cause permanente de nouveaux conflits mondiaux. D'autre part, cet exemple confirme la vérité bien connue que même le mouvement de libération nationale le plus authentique, une fois qu'il devient l'instrument de la politique extérieure d'un Etat étranger, ne peut que perdre son caractère libérateur et aboutir à un échec.

110. Tel a été le cas de l'influence de l'Union soviétique en Corée. Voilà pourquoi nous attachons à l'heure actuelle une importance particulière à la consolidation de l'indépendance et de l'égalité des nations et, d'une manière générale, à la lutte pour la démocratie dans les rapports internationaux, ce qui, bien entendu, ne doit pas empêcher l'extension de la coopération internationale et la participation de toutes les nations, sur un pied d'égalité, aux organismes internationaux qui servent les intérêts et les buts communs. Nous estimons, je le répète, que c'est là la seule voie qui puisse nous donner la confiance

indispensable, en conséquence la possibilité du maintien de la paix, confiance sans laquelle il est impossible de résoudre les questions les plus importantes qui se posent actuellement dans les rapports internationaux, telles que la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique.

111. En ce qui concerne mon gouvernement et mon pays, je tiens à déclarer nettement que nous regrettons d'être obligés de consacrer aux armements une proportion si considérable de notre revenu national ; nous regrettons également d'être obligés de demander l'aide d'Etats étrangers pour des armements destinés à la seule défense de la paix et de notre indépendance, au lieu de pouvoir utiliser cette aide pour le développement économique de notre pays, ce qui nous aurait permis d'accroître la contribution de notre pays aux échanges économiques internationaux. Cependant, tant que le Gouvernement de l'URSS déploiera tous ses efforts pour soumettre nos peuples à sa domination et à son exploitation économique, nous ne pouvons accorder foi à ses déclarations pacifiques ; nous pouvons encore moins nous fier à la sincérité et au caractère pacifique de ses propositions tendant à la réduction des armements et à l'interdiction de l'arme atomique. On ne pourra croire au maintien de la paix dans le monde entier tant que les peuples devront craindre pour leur indépendance et pour leur droit d'être les maîtres sur leur propre territoire. Supprimez les menaces d'agression, supprimez les craintes des peuples pour leur liberté et leur indépendance, permettez aux peuples soumis à des pressions hostiles et à des menaces de toute sorte de croire à nouveau que leur paix et leur liberté seront respectées, alors les propositions tendant à la réduction des armements et à l'interdiction de l'arme atomique rencontreront un accueil plus confiant et seront acceptées sincèrement par tous les peuples.

112. La délégation yougoslave estime, par conséquent, que le maintien entre les peuples de relations fondées sur les principes démocratiques constitue l'une des principales conditions de la paix et que la contribution des divers peuples et gouvernements à la consolidation de la paix dans le monde entier peut se mesurer d'après le respect qu'ils montrent pour la démocratie sur le plan international ; elle réitère sa conviction que la proclamation des droits et devoirs des Etats dans les relations internationales, effectuée par une déclaration spéciale de l'Organisation des Nations Unies, contribuerait utilement à renforcer la confiance dans la possibilité du maintien de la paix. En tout cas, la délégation yougoslave continuera à travailler à la réalisation de ce dessein.

113. Par ailleurs, l'élimination des grandes divergences économiques entre les peuples, et l'assistance aux pays insuffisamment développés en vue d'accélérer le développement économique, constituent également une des tâches permanentes et concrètes dans les efforts entrepris actuellement en vue d'éliminer les causes fondamentales de guerre. On ne peut pas dire que rien n'a été fait dans ce domaine. Cependant, on ne pourra considérer qu'une étape décisive aura été franchie que lorsqu'on aura trouvé une solution satisfaisante à la question fondamentale qui se pose dans ce domaine : celle du financement du développement économique des pays insuffisamment développés. La délégation yougoslave continue de penser que la création d'un fonds mondial d'assistance économique aux pays insuffisamment développés, et l'organisation d'un contrôle démocratique de l'utilisation des ressources de ce fonds, constitueraient une contribution importante à l'œuvre de coopération pacifique.

114. L'année écoulée a nettement démontré que l'Organisation des Nations Unies constitue l'obstacle le plus puissant aux tendances d'agression qui ait été créé jusqu'à présent par les efforts de l'humanité réunie. Les peuples yougoslaves en sont d'autant plus conscients qu'à un moment difficile de leur histoire, ils ont bénéficié de la sympathie des Nations Unies et reçu d'elles une aide appréciable. Renoncer à cet instrument, dans la situation internationale existante, ce serait perdre le dernier moyen de réaliser une entente internationale, ce serait déchaîner les forces de violence, d'agression et de guerre. C'est pourquoi toute attaque dirigée contre l'Organisation des Nations Unies avec l'intention de la détruire constitue en réalité une action dirigée contre la paix du monde entier.

115. La délégation yougoslave estime que l'avenir de l'Organisation des Nations Unies dépend en grande partie de la mesure dans laquelle on réussira à y développer l'initiative pacifique et indépendante de toutes les nations, grandes ou petites. Le monde n'a nul besoin d'un pacte spécial entre les cinq grandes Puissances ; ce qu'il faut, en tout état de cause, c'est une large activité indépendante des petits et moyens Etats, à la recherche des moyens qui permettent d'éliminer la tension internationale actuelle. Ces pays ne peuvent constituer un bloc et n'en ont pas besoin ; ils constituent, en revanche, un facteur très important, moral et politique aussi bien que matériel, qui peut contribuer dans une grande mesure à la solution pacifique des questions en litige.

116. Une autre question dont dépendra l'avenir de l'Organisation des Nations Unies est la direction dans laquelle se développera son mécanisme de sécurité collective. Nous estimons qu'il est impossible de combattre l'agression uniquement par des déclarations de principe et par des critiques ayant un caractère de propagande. La délégation yougoslave estime que le premier devoir des peuples pacifiques consiste, avant tout, dans la lutte contre la menace directe d'agression ; elle est convaincue que le mécanisme de sécurité collective de l'Organisation des Nations Unies peut opposer à cette menace des obstacles infranchissables. Seul celui qui ne désire pas que l'humanité dispose d'une arme pour lutter contre l'agression peut déclarer que cette arme doit être rejetée, simplement parce qu'elle risque, dans certains cas, d'être utilisée abusivement.

117. Je ne veux pas entrer dans le détail des propositions de la Commission chargée des mesures collectives qui, à notre avis, présentait encore des points faibles et des défauts ; nous aurons par la suite maintes occasions d'y revenir. Je ne voudrais mentionner aujourd'hui qu'un des aspects de la question. Il ne faut pas oublier que le système de sécurité collective en lui-même ne crée pas la paix, bien qu'il puisse y contribuer. Ce système constitue surtout un avertissement pour l'agresseur éventuel, avertissement qui le prévient que s'il viole les seuls principes sur lesquels puisse être fondée la coopération internationale pacifique, il se heurtera à la résistance collective de toutes les nations. Mais l'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer d'abord d'obtenir une solution pacifique des différends par les négociations directes entre les parties, la conciliation et la médiation. Le fonctionnement du mécanisme de sécurité collective ne doit, en aucun cas, entraver l'action de l'Organisation des Nations Unies dans l'exécution de ces tâches, ainsi que dans les efforts entrepris pour rendre sa composition universelle. Si l'Organisation des Nations Unies se développe dans cette direction, elle jouera dans l'avenir un rôle très important dans les efforts communs entrepris

par l'humanité en vue du maintien et de la consolidation de la paix, ainsi que de l'amélioration et du développement de la coopération pacifique internationale. Les peuples et le Gouvernement de la Yougoslavie apporteront à tous les aspects de cette action des Nations Unies leur soutien le plus complet.

118. Pour terminer, permettez-moi, au nom de la délégation yougoslave, de m'associer à l'hommage rendu à l'hospitalité de la France et à la belle ville de Paris. Je voudrais que nous fussions aussi unanimes dans nos décisions relatives au maintien de la paix et au respect des droits des peuples et des individus que nous le sommes dans notre admiration de Paris et dans notre respect pour les grands progrès en matière sociale et culturelle, ainsi que dans le domaine des idées, que Paris et la France ont permis à l'humanité de réaliser depuis des siècles.

119. M. HENRIQUEZ URENA (République Dominicaine) (traduit de l'espagnol) : Si nous examinons la liste des questions qu'on nous propose d'inscrire à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale, nous remarquons tout d'abord un point qui a fait l'objet d'un rapport très étudié de la Commission chargée des mesures collectives. Ce point est le suivant : « Méthodes que l'on pourrait utiliser pour maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales conformément aux buts et principes de la Charte ».

120. L'inscription de cette question à l'ordre du jour nous ouvre des perspectives d'espérance, car la totalité ou la quasi-totalité des questions politiques de notre programme pourraient être résolues si nous réussissions à unifier les opinions et les volontés sur l'adoption de ces méthodes. Des questions telles que le contrôle international de l'énergie atomique ou la réduction et la réglementation des armements pourraient être résolues si nous nous mettions tous d'accord, au préalable, sur le moyen de maintenir et de consolider la paix ; nous nous achèminerions ainsi vers des solutions pratiques et fécondes à apporter à des problèmes tels que les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de certains Etats Membres de cette organisation mondiale. Si nous nous mettons d'accord sur les méthodes, nous aurons déjà parcouru la moitié du chemin qui conduit à leur application pratique.

121. J'attache donc une importance primordiale à cette question qui est posée par le rapport de la Commission chargée des mesures collectives, car, si nous parvenions à un accord unanime sur ce point, tous les autres problèmes politiques qui nous sont soumis pourraient, tôt ou tard, être résolus.

122. Il faut avouer que les perspectives qui s'offrent à nous ne sont pas encourageantes : dès les premières séances de la session actuelle, le profond désaccord qui règne au sein de l'Assemblée au sujet des problèmes politiques s'est manifesté. Au cours des sessions antérieures de l'Assemblée, nous avons commencé nos travaux, animés par l'espoir d'obtenir des résultats pratiques dans le domaine politique, et ce n'était qu'au cours des débats que s'étaient manifestées de profondes divergences d'opinions qui retardaient l'adoption d'un plan harmonieux en faveur de la paix et de la sécurité. L'espoir de la première heure avait fait place au découragement et au scepticisme.

123. Je forme des vœux pour que, durant la session actuelle, ce soit le contraire qui se produise, c'est-à-dire pour que la déception des premières heures cède la place, demain, à une nouvelle vague d'espoir et de foi.

Allons-nous faire confiance aux esprits de mauvaise augure qui prophétisent l'imminence d'un nouveau conflit armé ? Non ! Je ne veux, je ne peux croire qu'une nation ose assumer la responsabilité de déchaîner un nouveau conflit mondial qui réduirait en cendres l'œuvre de la civilisation et qui anéantirait du même coup les aspirations les plus chères et les plus ferventes de l'humanité vers un avenir meilleur.

124. Serait-il possible à nouveau que, tournant nos regards de tous côtés, nous ne trouvions que des spectacles d'angoisse, de terreur et de désolation ? Sera-t-il possible qu'une fois de plus les cieus crachent le feu et la mitraille, que les forces motorisées rasant les champs fécondés par l'effort persévérant du laboureur et que des cités entières disparaissent en un jour, comme par un maléfice, et qu'en même temps, sacrifiés par la folie homicide, périssent des milliers d'êtres humains qui ne sont même pas des combattants, aussi bien le vieillard, déjà plongé dans la prière et la méditation dans l'attente d'une mort tranquille, que l'enfant innocent qui s'éveille et sourit aux enchantements de la vie ? Sera-t-il possible que nous retournions à la barbarie et que les forces spirituelles qui représentent la dignité de l'esprit humain soient impuissantes à l'empêcher, comme si, dépouillant les attributs de la civilisation à la lumière de laquelle les idéaux collectifs de l'homme sont nés et ont fructifié, nous devons à nouveau marcher à tâtons dans les ténèbres de l'instinct ?

125. Non ! Chassons ce cauchemar affreux ! La guerre doit être aujourd'hui une impossibilité morale et toutes les volontés doivent s'unir pour la condamner. Le meilleur moyen d'atteindre ce résultat et d'éviter la guerre, c'est, tout d'abord, d'étudier et d'adopter des méthodes efficaces pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

126. Il est évident que, pour que les méthodes adoptées aient une efficacité absolue, il serait indispensable de donner à l'Organisation des Nations Unies le caractère d'universalité auquel elle aspire ; un autre point de notre ordre du jour traite de cette question : l'admission de nouveaux Membres.

127. S'il est vrai que l'Organisation des Nations Unies doit accueillir dans son sein tous les peuples amis de la paix et respectueux des principes de la Charte, rien ne saurait justifier que l'accès de l'Organisation leur soit interdit, si la preuve n'est pas faite qu'il sont ennemis de ces principes, par le simple jeu du mécanisme arbitraire que l'on a appelé « la règle de l'unanimité », et qui serait mieux défini par le terme « privilège du veto ». Mon intention n'est point de discuter ici des privilèges dont jouissent les membres permanents du Conseil de sécurité, du fait de la responsabilité plus grande qui leur incombe en ce qui concerne l'avenir du monde, mais je crois fermement qu'il est excessif qu'ils aient, pour l'admission de nouveaux Membres, le pouvoir d'interdire à d'autres Etats l'entrée de l'Organisation, par un seul vote contraire.

128. Si l'on en usait ainsi, on risquerait d'arriver à des résolutions contradictoires et étrangères à toute logique. Prenons, par exemple, le cas de la Libye : l'Assemblée générale des Nations Unies ayant décidé de l'ériger en Etat indépendant, lorsque l'heure viendra de mettre pleinement cette décision à exécution et, par voie de conséquence naturelle, d'admettre ce pays comme Membre de l'Organisation, ce nouvel Etat, créé par la volonté de l'Assemblée, risquerait de se voir refuser un siège à nos côtés, faute d'une voix indispensable au Conseil de sécurité. Cette situation s'est déjà présentée à propos

de la République de Corée, créée elle aussi par les Nations Unies et où, pour comble de malheur, s'est déclenché le plus grave des conflits auxquels l'Organisation ait eu à faire face. L'affaire de Corée est d'une telle nature que, sans crainte de nous tromper, nous pouvons affirmer qu'elle soumet à une rude épreuve l'intégrité et la fermeté dont l'Organisation a besoin pour subsister.

129. L'insécurité et la discorde planent comme d'odieux oiseaux de mauvais augure sur l'œuvre que nous avons entreprise. Et cependant, l'Organisation des Nations Unies ne se laisse pas abattre et continue de tenter d'améliorer la structure politique du monde et d'assurer le bien-être de tous les peuples.

130. Dans le domaine économique, on trouvera l'expression de l'intérêt capital des questions économiques dans le plus général et le plus important des points que la Deuxième Commission de l'Assemblée doit examiner : le développement économique des pays insuffisamment développés, qui se présente sous trois aspects : finance-ment, réforme agraire et assistance technique.

131. Les travaux se poursuivent aussi dans le domaine social en vue d'améliorer la situation des réfugiés et des apatrides et de donner à ces derniers un statut, en même temps que s'élabore le projet de pacte international relatif aux droits de l'homme.

132. L'œuvre réalisée, avec un succès toujours croissant, par le Conseil de tutelle soulève des questions importantes que la Quatrième Commission devra débattre et parmi lesquelles on peut citer le développement de l'économie rurale dans les Territoires sous tutelle, l'abolition des châtiments corporels et le processus de développement des unions administratives concernant les Territoires sous tutelle ; il faut y ajouter l'étude des renseignements provenant des territoires non autonomes. Deux autres questions, d'importance fondamentale au point de vue juridique, doivent aussi être soumises à la Quatrième Commission en raison de leur caractère particulier : la question du Sud-Ouest Africain et celle de la participation pleine et entière de l'Italie aux travaux du Conseil de tutelle.

133. La Cinquième Commission devra examiner, comme de coutume, les questions administratives et financières qui concernent l'Organisation ; enfin, la Sixième Commission doit aborder diverses questions qui intéressent particulièrement l'évolution du droit, en se fondant sur le rapport de la Commission du droit international². Dans certains cas, lorsqu'il s'agit d'étudier des questions nouvelles, il est indispensable que les Etats Membres disposent d'un délai plus long, et cette considération a poussé le Bureau de l'Assemblée à recommander d'ajourner à la septième session les débats sur le projet de code en matière de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Dans d'autres cas, comme par exemple le projet de déclaration sur les droits et devoirs des Etats, des objections ont déjà été soulevées au sujet de l'inclusion de certains principes qui, du fait qu'ils sont nouveaux, ne peuvent être considérés comme entièrement incorporés au droit positif ; aux yeux de certains Etats Membres, ils représentent une aspiration à la perfection à laquelle tend l'évolution du droit, mais ces Etats estiment que ces principes n'ont pas une maturité suffisante pour qu'on puisse en faire des normes consacrées. Les pays de l'Amérique latine ont déjà, dans le cadre de l'Organisation des Etats américains, incorporé dans le droit

positif un grand nombre de ces principes et ne sauraient donc s'y opposer, mais ils devront rechercher le moyen de concilier leurs opinions et leurs tendances propres avec celles des Etats Membres qui n'y voient qu'une aspiration à la perfection du droit. Je ne doute pas, d'ailleurs, qu'il soit possible de trouver des formules harmonieuses qui n'entravent pas le processus d'approbation et d'adoption du projet.

134. On voit donc que les Nations Unies poursuivent inlassablement l'œuvre constructive qu'elles ont entreprise. Si cette œuvre pouvait avoir d'aussi beaux résultats dans l'ordre politique que dans l'ordre technique, le succès de l'Organisation serait décisif et absolu. Mais il ne faut pas se laisser décourager. Il nous faut nourrir l'espoir que, pour le bien de l'humanité, nous arriverons, en dépit d'un chemin ardu et malaisé, à faire régner définitivement dans le monde entier les buts et les principes dont s'inspire la Charte des Nations Unies.

135. [*L'orateur poursuit en français*] Je ne veux pas terminer sans rendre hommage à la France immortelle qui nous offre aujourd'hui son hospitalité. J'ose donc balbutier la langue merveilleuse de Chateaubriand et de Renan pour exprimer le vœu que l'esprit glorieux de la France soit pour nous une source d'inspiration dans l'accomplissement de notre tâche. Car la France est au premier rang des pays qui, tout au long de leur histoire, ont professé et maintenu, avec une foi ardente, le culte de la beauté, le culte de l'intelligence, le culte de la liberté.

136. M. HELOU (Liban) : Ma délégation s'associe pleinement à l'hommage si souvent rendu — et il y a un instant encore — de cette tribune, à l'hospitalité française. Elle est heureuse, aussi, de relever que la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies coïncide avec le bimillénaire de Paris, c'est-à-dire avec l'épanouissement d'une longue tradition de mesure, de grâce et d'équilibre, d'une civilisation humaine qui manifeste avec tant d'évidence le sens de l'universel.

137. Au cours des précédentes séances et aujourd'hui encore, il nous a été donné d'entendre de nombreuses et fort utiles suggestions et propositions dont nous ferons, j'en suis sûr, notre profit dans l'orientation de nos travaux. Cependant, en cette sixième session de notre Assemblée qui s'ouvre sur tant d'incertitudes, de misères et d'angoisses, je voudrais, au nom du Liban, refaire d'abord un acte de foi dans la coopération internationale, dans les principes qui la régissent, dans la solidarité profonde qui l'impose en dépit des antagonismes apparents et des conflits. Cet acte de foi et les disciplines qu'il implique me paraissent être d'une plus grande efficacité encore que la recherche, dans nos commissions, des méthodes et des textes susceptibles d'assurer la paix. Loin de moi l'idée de sous-estimer le long et patient labeur de codification des relations internationales qui se poursuit, ou de diminuer notre concours à l'étude des propositions constructives faites pour freiner la course aux aventures, ou encore de méconnaître la valeur et la générosité de l'entraide économique, sociale, culturelle que notre Organisation étend à l'univers et dont les directeurs des institutions spécialisées nous ont donné [337^e et 338^e séances] des comptes rendus éloquents. Je voudrais seulement marquer notre confiance, moins dans les textes élaborés que dans l'esprit qui les vivifie, moins dans la technique que dans la morale qui l'inspire, et, au seuil de cet exposé, proclamer, avec autant de simplicité que de force, dans ce domaine comme dans tous les autres, la primauté du spirituel.

² *Ibid.*, supplément n° 9.

138. C'est que les biens matériels, si nécessaires à l'existence même des peuples comme des individus, sont, de par leur nature, mesurables, pondérables, limités et tels qu'ils ne peuvent se partager qu'en se divisant. Loin d'être, par elle-même, un facteur d'entente, la répartition de ces biens serait une source de divisions et de conflits si elle consistait seulement en leur incorporation à des égoïsmes collectifs, si elle n'était dominée et guidée par des considérations supérieures, si elle ne traduisait et ne supposait, d'abord, une volonté d'ordre, d'équilibre et de paix.

139. La paix est œuvre de justice ; je le déclare, à mon tour, avec d'autant plus de liberté que je représente parmi vous une petite nation ; loin d'en éprouver quelque appréhension, je revendique au contraire, pour les petites nations, comme un motif de fierté et un titre de noblesse, le privilège d'avoir, de façon décisive, lié leur sort à celui du droit dans le monde, d'avoir identifié leur propre cause et leur sécurité à la cause du droit. Heureuse faiblesse, purement matérielle, que la leur ! Heureuse faiblesse qui leur épargne les tentations de conquête et de domination et les conduit à fonder leur raison de vivre sur les principes de justice universellement proclamés et à se faire ainsi, au sein de notre Organisation, les pionniers les plus zélés d'un authentique et lumineux progrès !

140. Ainsi ont-elles, ces petites nations, conscience de contribuer puissamment à la sécurité de toutes les autres. Si c'est le droit, en effet, qui, selon l'expression de Pascal, sort fortifié de nos efforts, peu important alors l'importance numérique et la superficie du territoire des nations qui auront participé à ces efforts ; et le concours apporté par l'une d'elles — comme le Liban, par exemple — à la Déclaration universelle des droits de l'homme apparaît comme ayant une plus grande influence sur l'histoire que bien des entreprises et des conquêtes armées. Mais si c'est la force qui finit par être justifiée et par l'emporter dans les relations entre nations, alors, de quelle nation, si puissante qu'elle soit, peut-on dire qu'elle est pour toujours à l'abri de l'insécurité et de l'agression ? Dans cette collaboration des grands et des petits pour assurer la paix, c'est le sort fait aux petits et c'est le succès de leurs efforts qui sont le critère même de la valeur et de l'efficacité de l'œuvre commune. Et ce n'est nullement un paradoxe de soutenir que ce n'est point une concession des grands, mais un immense avantage pour eux, que les petits coopèrent avec eux sur la base de l'égalité souveraine.

141. C'est à ce titre que mon pays s'intéresse vivement à toutes les questions qui figurent à l'ordre du jour de notre session, comme il a la conviction d'avoir, depuis six ans, apporté aux Nations Unies une large et très sérieuse contribution. Il y a mis sa bonne volonté et son cœur, l'expérience acquise rapidement dans les assemblées internationales, les ressources d'une sagesse puisée dans une histoire plusieurs fois millénaire et dans son voisinage immédiat des lieux mêmes de la Révélation.

142. Dans le même temps qu'il enregistre avec satisfaction et confiance les progrès réalisés par les Nations Unies dans la voie de l'entente et de la paix, mon pays estime avoir le droit et l'obligation morale d'en signaler les reculs et, parfois, les amères et sanglantes déceptions. S'il le fait, ce n'est pas pour se livrer à une critique stérile, mais avec le but de contribuer à réparer des torts, à prévoir et à préparer l'avenir.

143. Voici donc l'occasion de rappeler que ce n'est pas une plus grande abondance de textes, de motions et de propositions qui nous sauvera — et l'Organisation avec

nous — mais, dans bien des cas, une réforme de l'esprit même qui préside au fonctionnement de cette organisation. Des décisions sont prises, dont on chercherait en vain la conformité avec l'idéal de paix dans la justice qui a été si souvent proclamé. D'autres décisions restent lettre morte.

144. Comment le Liban n'évoquerait-il pas, comme une illustration des unes et des autres, et entre bien d'autres exemples, le drame palestinien qui se perpétue à sa frontière et dont il voit, sur son propre territoire, tant de victimes désespérées ? Cruelle ironie des formules quand elles se présentent comme autant de péchés contre l'esprit ! Dans cette tragédie de Palestine, c'est au nom des idéaux les plus élevés d'équité et de charité qu'a été perpétré l'acte d'iniquité que nous ne nous lasserons pas de dénoncer. Près d'un million de réfugiés arabes souffrent, depuis des années, mille morts, sous prétexte qu'il a fallu trouver à d'autres réfugiés un foyer et, sous prétexte de foyer, une métropole pour un empire. Une terre où ont retenti tant de messages de charité universelle a été ensanglantée, conquise, livrée au plus intransigeant des racismes par ceux-là mêmes qui, se plaignant à juste titre des entreprises du racisme, appelaient sur leur sort la compassion du genre humain.

145. Dans le même temps, au nom de la conciliation, certains s'efforcent de consacrer le fait accompli. Les résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale depuis quatre ans, sur la question des réfugiés aussi, bien que sur la question territoriale, deviennent objet de transaction, et l'internationalisation de Jérusalem, de la Jérusalem pour qui sont revenus les jours de détresse, paraît s'être réduite à une pauvre et discutable assurance de libre accès aux Lieux saints,

146. Tandis que je remplis l'élémentaire devoir de stigmatiser l'injustice et la violence subies en Palestine, je voudrais, un instant, insister sur le problème de Jérusalem, plus démonstratif qu'aucun autre de cette violence et de cette injustice. Il ne faut pas qu'on s'y méprenne : ce problème, nous ne le détachons pas de l'ensemble, mais nous en faisons un problème-clef, un problème-critère, parce qu'il se présente comme un problème de justice à l'état pur. Je veux dire qu'il est dépouillé de toute contingence politique, économique ou militaire qui pourrait en obscurcir les données.

147. Cela étant, il est impossible de se dissimuler ceci : si, pour Jérusalem, à laquelle leur foi même attache toute la Chrétienté et tout l'Islam ensemble — c'est-à-dire plus d'un milliard d'êtres humains — pour une mesure d'internationalisation qui n'est ni une mesure de faveur ni une mesure de parti pris, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ne reçoivent pas application, quelle solution pourrions-nous espérer pour l'ensemble du problème palestinien-arabe et pour les réfugiés arabes de Palestine ? Et comment veut-on que la confiance des peuples dans notre Organisation, dans son équité et dans son efficacité, n'en soit pas atteinte ? Toutes les nations ne sont-elles pas portées à se considérer comme en état d'alerte et à se dire que l'œuvre de justice et de paix préconisée et engagée n'est pas mûre et que, dans la variété des institutions, l'égoïsme demeure, le vieil égoïsme destructeur de toute coopération et fauteur de guerres ?

148. C'est que la justice, comme la paix, est indivisible. Il serait vain de se dire qu'une injustice commise en passant, dans un coin du monde, pourrait arranger bien des choses et bien des gens. Il serait vain aussi de vouloir choisir entre l'injustice et le désordre. L'injustice est elle-même le désordre et l'insécurité. Si une injustice est com-

mise, nous devons nous dire que toutes les lois que nous élaborons risquent d'en être ébranlées. L'injustice elle-même se soumet ainsi à une justice supérieure, et ceux qui triomphent contre le droit doivent trembler de voir s'écrouler sur leurs victoires injustes tout l'édifice des Nations Unies dont il auront sapé les fondements.

149. Je voudrais préciser la portée de cette intervention. Je n'entretiens pas l'illusion qu'un discours — un de plus — puisse modifier dans l'immédiat le cours des événements. Je ne crois que modérément à la force de persuasion de la parole. Mais je crois à la toute-puissance de la vérité. Je crois qu'à plus ou moins longue échéance, la vérité, méconnue et brutalisée, prend sa revanche. Je crois que la vérité n'est pas une simple formule de philosophe et de savant, mais qu'elle est une réalité vivante, qu'elle est quelqu'un, le suprême ordonnateur de l'histoire et de ses lois. Je crois que tout ce qui se fait contre elle porte en soi la marque de l'éphémère et le signe du désastre. Je le dis en m'inspirant, non d'un idéalisme excessif, mais du réalisme le plus vigilant, de l'expérience de chaque jour. C'est, pour une nation comme pour l'ensemble des nations, une véritable assurance sur la vie que d'écouter, en dépit du préjugé et des obstacles, le langage de la vérité.

150. C'est en s'inspirant aussi de cette règle, qui est une règle de sagesse et de prudence, que la délégation du Liban entend poursuivre ses travaux et assurer son concours. Membre de la Ligue arabe et Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Liban apporte dans ces deux formes de coopération, l'une régionale, l'autre internationale, le même esprit ; les obligations qui en résultent pour lui sont de même nature. A la Ligue arabe, il s'est toujours attaché, comme tous les autres Etats de la ligue, aux principes de la Charte des Nations Unies. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, il demande que ces mêmes principes soient appliqués à la solution des problèmes des Etats arabes, sous quelque forme que ces problèmes se présentent et dans quelque secteur qu'ils surgissent.

151. Ce n'est pas seulement sur le plan politique et stratégique que nous pouvons être considérés et compris, mais d'abord sur le plan intellectuel et affectif, non point seulement sur le plan de la géographie, mais sur le plan de la géographie et de l'histoire ensemble. Nous sommes le lieu de naissance de religions universelles et de quelques-unes des civilisations majeures de l'univers. A l'articulation de trois continents et des grands mouvements idéologiques de ce siècle et du passé, nous devons être considérés, non point seulement comme une « position », mais comme un lien physique, social et spirituel, nécessaire à la paix du monde.

152. Je ne veux pas anticiper sur les discours des autres chefs de délégations arabes, ni répéter les déclarations faites à une précédente séance, avec autant de netteté que de mesure, par le chef de la délégation de l'Irak [340^e séance]. Mais je peux, sans témérité, interpréter la pensée des pays de la Ligue arabe en demandant pour ces mêmes pays, au passé si vénérable et aux si larges perspectives d'avenir, plus de compréhension. Au cours de la période décisive que nous traversons et que traverse en particulier, parmi nous, l'Egypte, dont les aspirations nationales nous sont si chères et dont l'apport de civilisation est si considérable, ce langage apparaît comme un langage de raison, d'équité et de paix. Les pays de la Ligue arabe, et le mien en particulier, s'honorent d'être un facteur naturel de rapprochement entre des valeurs que les découvertes et la marche du siècle font progresser dans le sens de l'intimité. C'est pour cette raison et à ce titre que nous voulons aider de toutes nos forces à résoudre les problèmes qui divisent les nations et que nous croyons que l'on comprendra les nôtres.

153. Nous ne sommes pas ici pour formuler des revendications seulement, mais pour contribuer à l'avènement de la concorde internationale et du droit. En définitive, par le chemin de la justice distributive, c'est la paix que nous cherchons.

La séance est levée à 13 h. 15.